

Famille, Droit et Démocratie (FDD)
Pour toute information :
Thierry Riechelmann 02 / 241.41.23

Bruxelles, le 3 décembre 04

Communiqué de presse

VIOLENCES CONJUGALES, le vrai et le faux !
Famille, Droit et Démocratie tire la sonnette d'alarme
Quand désinformer devient une atteinte aux Droits de l'Homme !

Amnesty International et l'Institut pour l'égalité hommes-femmes ont lancé coup sur coup deux campagnes d'information sur la violence conjugale. Même si de part et d'autre, l'accent a été mis sur la difficulté de connaître la réalité de manière chiffrée, des chiffres ont néanmoins été cités et utilisés de manière centrale dans leurs campagnes. Pour la plupart de ces statistiques, elles sont soit carrément fausses, soit à ce point vagues qu'il nous paraît légitime de les mettre en cause au moins partiellement.

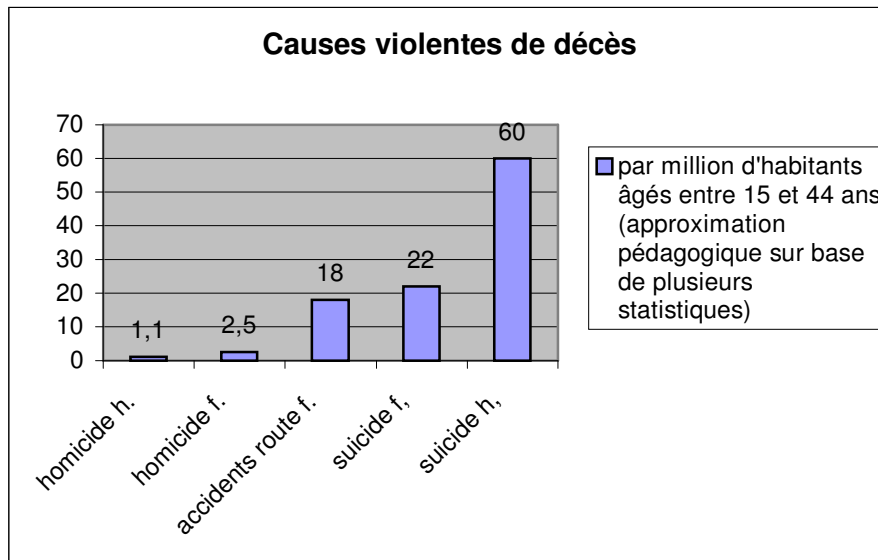
Certes, personne ne conteste que la famille et/ou le couple soient au centre d'importants problèmes de société et de violence. La femme, en position de faiblesse au niveau de la force physique, subit certainement des actes de violence. Il faut évidemment combattre tous ces abus de pouvoir intrafamiliaux. Mais, faut-il pour autant grossir le trait et ainsi travestir la réalité. La question que nous nous posons est en quelque sorte celle de : « La fin justifie-t-elle les moyens ? » Pour Famille, Droit et Démocratie, en tout cas, désinformer contribue au non-respect des Droits de l'Homme et travestir la réalité s'apparente à de l'incitation à la discrimination (directe ou indirecte). Depuis Timisoara, la recherche de vérité ne doit pas se limiter aux bonnes intentions. Respecter la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences pour soi-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître la vérité nous paraît essentiel.

Coté chiffres :

« La violence conjugale entraînerait en Europe plus de morts parmi les femmes de quinze à quarante-cinq ans que le cancer ou les accidents de la route » (dans Le Soir des 25-26 novembre 2004, sur base d'informations données par Amnesty International)

Faux ! Les statistiques européennes* précisent qu'en moyenne 5,5 femmes par 100.000 habitants sont victimes d'accidents de la route. Les statistiques présentes dans les Quid entre 1995 et 2004 tournent autour des mêmes chiffres. Pour ce qui est des suicides de femmes, cela tourne entre 6 et 7 par 100.000 habitants. Les chiffres d'Amnesty International** et du Lobby européen des femmes citent en moyenne 5 homicides (pour violence conjugale) par million de femmes âgées entre 15 et 44 ans. Pour la Belgique, cela ferait environ 25 femmes assassinées dans la sphère familiale pour plus de 180 femmes mortes sur les routes et plus de 200 suicides de femmes.

La première cause violente de décès des femmes entre 15 et 44 ans n'est donc pas la violence conjugale. Les premières causes étant bien sûr le suicide et les accidents de la route.



« Une femmes sur cinq (Le soir), une femme sur 8 (Le Vif-L'Express du 26 novembre 2004), une femme sur 10 (Le Monde du 25 novembre 2004), seraient victimes de violences conjugales ou familiales ... »

« 98 % des victimes de la violence domestique seraient des femmes. En Belgique, 68% des femmes auraient été victimes de violences physiques et/ou sexuelles (chiffres : LEF 1998)*** : 1 femme sur 5 aurait subi des violences de son mari ou de son compagnon. En Belgique 48,4% des auteurs de violences physiques ou sexuelles subies par les femmes seraient les partenaires (chiffres : LEF 1998)*** » (dans la brochure d'information de l'Institut pour l'égalité homme es-femmes en rapport avec la campagne « La violence nuit gravement à l'amour »)

Faux par omission ! Les statistiques officielles américaines**** indiquent qu'environ 69 % des homicides intrafamiliaux sont le fait d'hommes et 31% celui de femmes (avec un taux global des homicides intrafamiliaux plus importants qu'en Europe). Les statistiques canadiennes***** indiquent que la violence globale entre hommes et femmes est identique mais précisent qu'il existe une grande différence (de l'ordre d'un homme pour 2 à 3 femmes) au niveau des actes particulièrement graves (assassinats, coups et blessures graves ...). Donc, cela ne fait pas de doute, au niveau des crimes et des délits les plus graves, l'homme est plus violent, mais la violence des femmes existe également à ce niveau (entre 1/4 et 1/3 des cas).

Si une femme sur 5 a subi des violences de son mari et/ou de son compagnon, un homme sur 6, sur 7 a alors aussi subi de telles violences. Quant aux violences les plus graves, elles ne sont pas uniquement à sens unique. De plus, les sources européennes et nord-américaines indiquent de manière incontestable depuis des années une surreprésentation des hommes dans les statistiques du suicide. Avec de telles données, si on fait l'hypothèse (minimaliste) qu'un suicide sur 4 0 est lié à un conflit de couple, le nombre de décès masculins liés à la violence conjugale est supérieur à celui des femmes !

Par ailleurs, sur la forme, les chiffres de l'Institut pour l'(in)égalité hommes -femmes sont particulièrement tendancieux et maladroits. Le chiffre de 98% est absurde, pourquoi pas 107% tant qu'on y est. En intégrant uniquement la population homosexuelle sur une base égalitaire (les études américaines prouvent qu'ils ne sont pas épargnés par la violence domestique), nous serions déjà largement en dessous de la barre des 98%.

Par la suite, en l'espace de trois lignes de texte, l'Institut cite des chiffres contradictoires : 48% de 68% cela fait environ 33% et non 20% (1 femme sur 5).

Famille, Droit et Démocratie tire la sonnette d'alarme. Manipuler à ce point la vérité ne sert pas la cause des femmes violentées. Les initiateurs de ces campagnes visent un autre objectif. Nous ne savons pas lequel, et nous préférons presque ne pas le savoir. **Ce type de manipulation est au minimum, en tout cas, une forme de violence ... structurelle mais bien réelle.** A titre de réflexion, ci-dessous, nous avons traduit, en langage « discrimination », des extraits d'un article du Monde diplomatique de juillet 2004 intitulé « Les violences mâles » (Amnesty International et l'Institut s'en servent dans leurs références). Nous n'avons modifié que deux ou trois mots du texte (en italique : homme par étranger, femme par national,..) Au citoyen de tirer les conclusions qui s'imposent.

Thierry Riechelmann
pour Famille, Droit et Démocratie
Texte disponible sur www.lespapas.com

* Annuaire Eurostat 2004, le guide statistique de l'Europe

** La violence contre les femmes, papiers libres 2004, dossier pédagogique pour le secondaire, Amnesty International Belgique francophone

*** Lobby européen des femmes

**** Women offenders, BJS, Dec. 1999, NCJ 175688, U.S. Department of justice - Office of Justice Programs

***** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique n°: 85-224, La violence familiale au canada, année 2000.

Famille, Droit et Démocratie ne cautionne pas les propos tenus dans l'article ci-dessous. Nous les dénonçons vivement. C'est à des fins pédagogiques que nous vous en fournissons une copie. Nous pensons qu'une structure de texte n'est pas neutre, et qu'une idéologie politiquement correcte peut en cacher une autre, bien moins reluisante.

« Cela se passe en Europe. La violence exercée contre les *nationaux* par un partenaire *étranger* y atteint des dimensions hallucinantes. (...) Ces brutalités sont devenues, pour les *Européens* de 16 à 44 ans, la première cause d'invalidité et de mortalité avant même les accidents de la route ou le cancer...

Selon les pays, entre le quart et la moitié des *nationaux* sont victimes de sévices. Au Portugal, par exemple, 52,8 % des *nationaux* déclarent avoir été l'objet de violences de la part d'*étrangers*. En Allemagne, trois *nationaux* sont assassinés tous les quatre jours par les *étrangers* soit près de 300 par an. (...) En France, à cause des agressions *étrangères*

domestiques, six *nationaux* meurent chaque mois – un tous les cinq jours –, un tiers d'entre eux poignardés, un autre tiers abattus par arme à feu, 20 % étranglés et 10 % roués de coups jusqu'à la mort (...)

Le profil de l'agresseur n'est pas toujours celui qu'on imagine. On a tendance à associer cette attitude meurtrière à des personnes peu éduquées, issues d'un milieu défavorisé. C'est une erreur. (...) En France, selon les statistiques, l'agresseur est en majorité un *étranger* bénéficiant par sa fonction professionnelle d'un certain pouvoir. On remarque une proportion très importante de cadres (67 %), de professionnels de la santé (25 %) et d'officiers de la police ou de l'armée .

Cela prouve que ces violences sont le fléau occidental le mieux partagé, qu'elles existent dans tous les pays occidentaux, dans tous les groupes sociaux, économiques, religieux et culturels. Il arrive certes que des *nationaux* soient eux-mêmes violents dans leurs relations avec les étrangers (...) Mais, dans l'immense majorité des cas, ce sont des *nationaux* qui sont les principales victimes.

Cette violence (...) atteint un tel degré de virulence qu'il faut désormais la considérer comme une violation majeure des droits de la personne humaine, doublée d'un problème important de santé publique. Car il n'y a pas que les attaques physiques, aussi meurtrières soient-elles, il y a aussi les violences psychologiques, les menaces et intimidations, et les brutalités symboliques. Dans de nombreux cas, d'ailleurs, toutes les agressions se cumulent.

Le fait que ces violences se pratiquent souvent au domicile de la victime a toujours été un prétexte pour que les autorités s'en lavent les mains et les qualifient de « *problèmes relevant de la sphère privée* ». Une telle attitude constitue un refus collectif d'assistance à personnes en danger. Une scandaleuse hypocrisie. Chacun sait que le privé aussi est politique. Et que ce type de violence est le reflet des relations de pouvoir historiquement inégales *entre étrangers et nationaux*. Dues en particulier *au néo-colonialisme*, système fondé sur l'idée d'une « infériorité naturelle » des *étrangers* et une « suprématie biologique » des *européens*. C'est ce système qui engendre les violences. Et qu'il faut liquider par des lois appropriées. Certains objectent que cela prendra du temps. Alors pourquoi ne pas commencer tout de suite par instituer, comme des organisations *nationalistes* le réclament, un tribunal international permanent sur les violences faites aux *nationaux* ? »